



communiqué

N°: N° 076
No.:

Le 27 avril 1987

SIGNATURE DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA
ET LE FONDS INTERNATIONAL POUR L'IRLANDE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a signé aujourd'hui, au nom du Gouvernement du Canada, un Accord avec M. Charles E.B. Brett, Président du Bureau des directeurs du Fonds International pour l'Irlande, concernant la contribution canadienne au Fonds.

La signature de l'Accord concrétise l'annonce faite en juillet 1986, par le Premier ministre Brian Mulroney à l'effet que le Canada participerait au Fonds. Les objectifs de ce dernier sont d'encourager les contacts, le dialogue et la réconciliation par la mise en place de projets concrets impliquant les différentes communautés à la grandeur de l'Irlande.

Par la même occasion, M. Clark a remis à M. Brett un chèque au montant de \$1.5 millions, qui constitue le paiement initial de la contribution canadienne qui pourrait atteindre jusqu'à \$10 millions au cours des prochaines années. Une partie de ce premier versement est une avance visant à encourager et égaler les dons attendus du secteur privé canadien.